EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 37

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Subventions de fonctionnement

Formation Chien-Guide «Les Quatre A»

L'association dite Formation Chien-Guide Les Quatre «A» a pour but :
- de rendre service aux personnes déficientes visuelles afin de les rendre autonomes par différents moyens non limitatifs ;
- d'assurer la formation, la remise et le suivi des chiens-guides, les chiens-guides étant remis gratuitement aux personnes agrées par l'association ;
- d'agir pour que les chiens-guides soient acceptés en tous lieux ;
- d'exercer devant les juridictions tous les droits réservés à la partie civile.

En 2015, aucun chien-guide n'a été remis à un Clermontois. Cependant, l'association mène toujours différentes actions sur Clermont-Ferrand.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 195 100 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement sans montant précis.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros à Formation Chien-Guide Les Quatre «A», au titre de l'année 2016.

Association Nationale des Visiteurs de Prison - Section du Puy-de-Dôme

L'association dite Association Nationale des Visiteurs de Prison (A.N.V.P.) a pour but :
- d'aider moralement et matériellement les personnes incarcérées et leurs familles pendant la période de détention ;
- d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

Son siège social est à Paris.

La section du Puy-de-Dôme met en œuvre les buts poursuivis par l'A.N.V.P. Compte tenu de la fermeture des Maisons d'Arrêt de Clermont-Ferrand et de Riom, l'association concentrera désormais son action sur le Centre de Détention de Riom.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 6 000 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 210 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 210 euros à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison Section du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2016.

Subvention exceptionnelle

AXOTOLT

L'association dite AXOTOLT a pour but la création et la diffusion artistique et chorégraphique en danse contemporaine.

Virginie BASSET, violoniste, porte au sein de cette association le projet [Violon à l'Hôpital}, partenariat entre une structure artistique (AXOTOLT) et un établissement hospitalier (C.H.U. Estaing de Clermont-Ferrand), qui a débuté en septembre 2013.

Le projet est structuré en 3 volets complémentaires :
- temps de l'accordage : musique en chambres (interventions régulières au chevet des patients),
- temps de l'acoustique : concerts et spectacles,
- temps de la résonance : formation professionnelle des soignants.

Suite à une première année ayant donné lieu à des bilans très positifs, le projet a été poursuivi pour une deuxième édition. Les évaluations et bilans réalisés ont fait apparaître plusieurs éléments convaincants. Les familles des patients ont pu témoigner à de nombreuses reprises du «mieux-vivre» apporté par la musique lors d'une hospitalisation.

L'association a poursuivi ces actions engagées tout en augmentant leur fréquence une troisième année. La collaboration des équipes soignantes et artistiques est aujourd'hui installée. La satisfaction des usagers, patients et familles, mais également des personnels hospitaliers a pu s'exprimer à de nombreuses reprises. Les objectifs quantitatifs ont été également atteints.

Ce premier cycle de trois ans a donc permis de mettre en place des actions en respectant des objectifs Culture-Santé.

La quatrième année de ce programme ouvre une nouvelle période : développer l'impact de la musique à l'hôpital par l'implication et la formation de soignants, tout en s'appuyant sur les points forts des années précédentes auprès des patients dans les services de néonatologie, soins intensifs, réanimation néonatale et pédiatrique.

Le budget prévisionnel de l'action est de 25 530 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et une subvention complémentaire de 250 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association AXOTOLT, au titre de l'année 2016.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 mars 2016.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.